

REGLEMENT

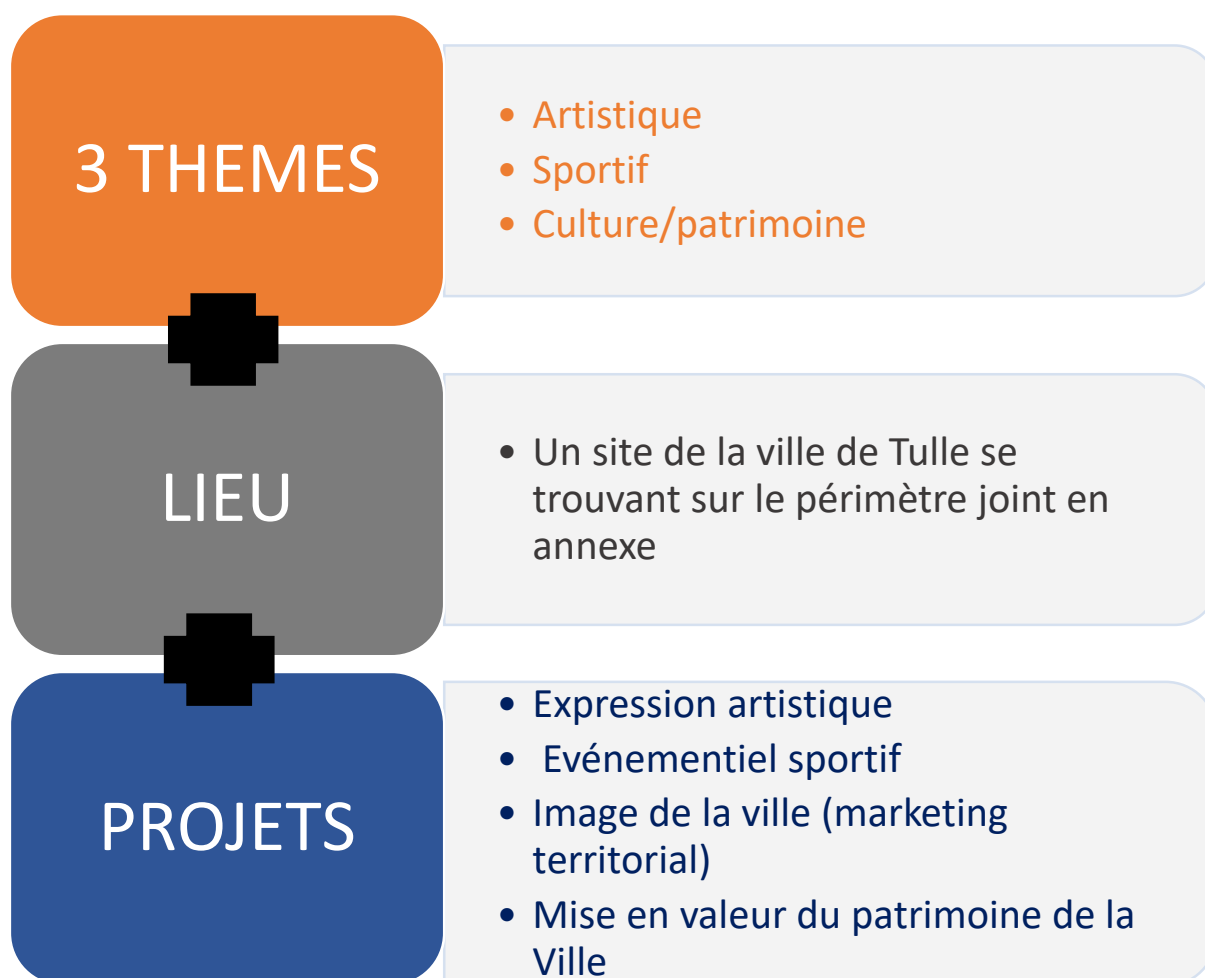
LA BOURSE AUX PROJETS

Saison 2 – 2020-2021

La Bourse aux Projets a pour objectif d'intégrer les jeunes dans la réalisation de projets tout au long du programme Action Cœur de Ville qui va se déployer sur une quinzaine d'années. Cette Bourse aux Projets sera lancée chaque année pour qu'ils puissent réinventer leur ville de demain.

Descriptif de la Bourse aux Projets

Chaque équipe doit travailler sur un thème, un lieu et un projet **au choix** parmi les propositions ci-dessous.



Les équipes candidates

- Le nombre d'équipes candidates n'est pas limité (entre 3 et 5 candidats par équipe).
- Chaque équipe doit être encadrée par un adulte, personnel de l'établissement scolaire (réfèrent-encadrant) : professeurs, CPE, documentalistes, équipe vie scolaire ...
- Le service jeunesse de la ville de Tulle accompagnera les équipes dans le montage de leur projet au côté du réfèrent-encadrant de l'établissement scolaire.

Déroulement

Il est proposé trois étapes :

- 1^{ère} étape : dépôt d'une candidature : il conviendra de télécharger le formulaire de candidature sur le site internet de la ville de Tulle et de le remettre **au plus tard le 27/11/2020** à
Ville de Tulle- Service jeunesse- CCS- 36, avenue Alsace Lorraine-19000 TULLE
M. Julien DEVOT
julien.devot@ville-tulle.fr
05 55 20 69 14 / 06 42 60 31 36
- 2^{ème} étape : dépôt du projet : date limite fixée **au 02/04/2021**. Il pourra être remis sous format papier ou dématérialisé
Ville de Tulle- Service jeunesse- CCS- 36, avenue Alsace Lorraine-19000 TULLE
M. Julien DEVOT
julien.devot@ville-tulle.fr
05 55 20 69 14 / 06 42 60 31 36
- 3^{ème} étape : les équipes candidates devront présenter leur projet oralement devant le jury de sélection **semaine 14**.

Contenu du projet déposé

Le projet devra viser un objectif choisi par l'équipe. L'intérêt du dispositif est de sensibiliser les jeunes sur la démarche de projet en se posant les bonnes questions avant de définir des contenus (Qui ? Pourquoi ? Quand ? Comment ? Combien ?)

Il devra :

- Etre un projet émanant des jeunes et non d'un projet de classe.
- Rappeler le thème, le lieu et le nom du projet choisi
- Un titre devra lui être donné
- La police de texte devra être Calibri et la taille : 12
- Comprendre maximum 8 pages, annexes non comprises

L'équipe devra se positionner en tant que **chef de projet** devant remettre une proposition. Le document devra comprendre :

- Le descriptif du projet
- La méthodologie utilisée pour le construire et le mettre en œuvre
- Le budget prévisionnel

Composition du jury

- Elus
- Techniciens villes
- Chefs d'établissements et enseignants
- Citoyens représentés par les ambassadeurs Action Cœur de Ville

Choix des lauréats

Le jury sélectionnera **un lauréat** dont le projet sera recevable et réalisable.

L'équipe lauréate sera associée à la réalisation de son projet, accompagnée par le service jeunesse de la ville, et recevra une récompense.

ANNEXE – PERIMETRE D'INTERVENTION SUR LA VILLE DE TULLE

